



Le 29 septembre 2017

Depuis l'élection présidentielle et les élections législatives de cette année, nous voilà repartis pour un nouveau cycle de rigueur pour l'ensemble des salariés de ce pays.

Les ordonnances signées il y a quelques jours par le président de la république concernant la loi travail XXL vont à nouveau aggraver les conditions de vie des salariés et des sans emploi : toujours moins de droits et de protection pour les plus fragiles, tout ceci doit nous interpeller au sein de cette instance qui elle-même est plus que menacée.

La fusion des instances de représentation des personnels pour former le comité social économique signe la disparition des CHS-CT, des Comités d'Entreprise pour les entreprises du privé. Demain, sur le même schéma, ce sont nos instances qui seront menacées.

Nous pouvons ajouter au tableau des réjouissances les suppressions d'emplois qui vont continuer (voir le projet de loi de finances communiqué il y a deux jours), le gel du point d'indice pour 2017 et 2018, le retour du jour de carence, la réduction des droits à mutation, l'instauration progressive de la mobilité forcée, un futur régime indemnitaire basé sur une prime unique axée sur les résultats individuels et la fonction occupée (RIFSEEP).

Toutes ces mesures vont contribuer à l'aggravation des conditions de vie au travail des personnels, dans un contexte de réduction du budget de l'action sociale.

La restauration est à l'ordre du jour de ce CDAS : nous le savons, le secrétariat général, avec pour seul objectif la diminution des dépenses au détriment du service aux personnels, a jeté son dévolu sur les restaurants administratifs aux fréquentations les plus faibles, celui du Centre des Finances Publiques de Muret pour notre département.

Nous tenons à vous dire que la CGT Finances, comme cela a déjà été le cas dans d'autres départements, défend et défendra le maintien de ce restaurant : le service de restauration sur place pour la majorité des agents est la première de nos revendications en matière de restauration. Nous continuerons, comme nous l'avons fait à deux reprises depuis le 08 juin à échanger avec les personnels de Muret pour être dans l'action collective, construire et défendre les revendications des personnels.

Le manque de moyens touche également d'autres restaurants de notre département : depuis le début du mois de septembre, celui de la Place Occitane à Toulouse est fermé en attendant des travaux, jusqu'à quand ? Autre exemple, le retard de versement de subventions a des répercussions sur la trésorerie de celui du Mirail.

S'agissant de la baisse des moyens, nous avons évoqué lors du CDAS du 08 juin 2017, le sujet des conditions de transfert Toulouse Paris des enfants partant en colonies EPAF. Nous vous avons fait part de nos inquiétudes sur ces départs en bus : nous rappelons que les enfants ont voyagé en bus avec un seul chauffeur, ce qui en tenant compte des pauses obligatoires, donne des durées de trajet de 11 à 12 heures. Cela a parfois occasionné des loupés de transfert avec l'aéroport. Ce mode de transport n'est pas du tout satisfaisant pour ce qui est de la durée de trajet, de la sécurité ou bien du confort, nous l'avons signalé aux représentants CGT Finances du CNAS, nous souhaitons qu'à l'avenir, il y ait un engagement de l'EPAF pour des transferts Toulouse Paris en train ou en avion.

Les actions pour 2018 sont également à l'ordre du jour : nous avons reçu des propositions de deux prestataires. Ces actions ont-elles été ciblées par la délégation ou bien s'agit-il d'un envoi spontané de leur part ? Comme nous l'avons fait pour les actions 2016 et 2017, nous proposons d'y travailler au sein d'un groupe de travail au mois d'octobre sur les bases de nos discussions et nous demandons à en fixer la date aujourd'hui.

Nous souhaitons faire un point d'étape sur les conditions de fonctionnement de la délégation quelques mois après son déménagement.

Nous nous interrogeons également sur l'évolution des missions du service social basée sur la circulaire du 09 novembre 2016, principalement sur les interventions prévues des assistantes sociales dans le cadre de restructurations, et il n'en manque pas au sein de nos administrations respectives. Un protocole de suivi est-il prévu ?

Enfin, nous devons aborder une nouvelle fois le sujet de la production des documents préparatoires à cette instance : en dehors du délai de rigueur et de la réception au fil de l'eau, la nature même des documents nous pose problème. Par exemple, les documents reçus concernant le restaurant de Muret, un point important de l'ordre du jour, se résument aux fiches établies par le secrétariat général, déjà connues lors du dernier CDAS du 08 juin 2017. Aucune information ne vient en complément sur ce restaurant, notamment son type de fonctionnement, le type de prestation, des données chiffrées, etc....qui nous aurait permis de préparer dans des conditions normales ce sujet. Pour l'envoi du PV du dernier CDAS, il n'a manifestement pas été envoyé à l'ensemble des représentants.....

Si nous voulons bien travailler au sein de cette instance, il faut le faire dans le respect et en toute confiance pour aller vers un vrai dialogue social. Nous, représentants du personnel, devons nous organiser suffisamment tôt pour nous libérer de nos services afin de préparer nos interventions. C'est pourquoi nous avons besoin d'une visibilité concernant la réception de l'ensemble des documents nécessaires à cette préparation. Ce n'est pas dans l'urgence que l'action sociale doit être traitée dans ce département !!!